



# ASEAB

Association Sportive Et Artistique de Bourges

Affiliée à la FCD n° 028-06 DGA

## ADHESION ASEAB saison 2017 - 2018

### La saison ASEAB commence à partir du 1<sup>er</sup> septembre.

A partir de cette date, seules les personnes à jour d'adhésion ou ayant remis tous les documents demandés pour la ré-adhésion seront autorisées à pratiquer leur activité.

Tout nouvel adhérent doit être enregistré immédiatement pour bénéficier de la couverture d'assurance de la Fédération des Clubs de la Défense (FCD).

Pour les ré-adhésions, l'assurance de la saison passée couvre le mois de septembre, le temps que les modalités de réinscriptions soient effectuées.

Les adhérents 2016-2017 n'ayant pas transmis les documents de ré-adhésions avant le 1<sup>er</sup> octobre ne seront plus assurés par la FCD et n'auront plus accès aux installations ASEAB.

### Modalités d'inscription :

#### Ré-adhésion :

Toutes les personnes déjà adhérentes la saison passée ont leur fiche de ré-adhésion pré-remplie, disponible auprès du responsable de leur première activité.

Celle-ci et à relire, compléter éventuellement et surtout **vérifier l'adresse mail personnelle qui servira à la réception de la licence**.

Pour les activités sportives, sauf sports à risque, le certificat médical présenté pour la saison 2016-2017 est maintenant valable trois ans sous réserve de satisfaire aux conditions du questionnaire de santé (cerfa 15699) complété et attesté par l'adhérent ou son responsable légal. Ce questionnaire est personnel et non remis à l'ASEAB.

Dans le cas où l'adhérent ne remplit pas ces conditions, il doit fournir un nouveau certificat médical d'absence de contre-indication « **A la pratique du sport** » de moins de un an sans mentionner les activités pratiquées mais en indiquant si cela est souhaité ou nécessaire « **en compétition** ».

#### Nouvelle adhésion ou retour :

Pour tous les nouveaux, ou ceux qui reprennent après au moins un an d'interruption, remplir soigneusement la fiche de **demande d'adhésion**, et fournir une photo d'identité pour la licence.

Cette fiche est disponible auprès des responsables de section, sur le site ASEAB (<http://aseab.fr/>) et sur « TOTEM »

#### Pour être valide, la demande d'adhésion doit comporter :

- date et lieu de naissance
- un mail personnel pour la réception de la licence,
- pour les activités sportives : **la date du certificat médical** en cours de validité ou attester avoir répondu NON à toutes les questions du formulaire cerfa 15699.
- s'engager à respecter les statuts, le règlement intérieur du club et les règlements internes des sections, consultable sur le site de l'ASEAB : <http://aseab.fr/>
- déclarer avoir pris connaissance des garanties, risques et droit à l'image.
- le mode de règlement,
- le montant de la cotisation ASEAB nettement identifiée,
- la date,
- la signature de l'adhérent ou du responsable légal.

*Pour rappel le certificat médical est obligatoire depuis 5 ans pour valider les licences.*

Pour tous ceux pratiquants plusieurs activités, celles-ci doivent toutes être renseignées dès l'inscription telle que demandé sur la fiche :

- **1** devant l'activité **P** principale désirée puis **C** pour compétition ou **L** pour loisir.
- **2, 3** ... devant les activités complémentaires désirées puis **C** pour compétition ou **L** pour loisir.

**Pour ceux qui adhèrent par le biais d'une activité culturelle en 1 et qui veulent pratiquer une activité sportive en 2, il faut que la date du certificat médical soit impérativement renseignée sur la fiche**

**Adhérents mineurs:**

Pour les adhérents mineurs, le nom prénom et qualité de la personne effectuant l'inscription doivent être clairement mentionnés sur la fiche tel que demandé, obligation légale.

**Cotisations 2017/2018 :**

- Cotisation ASEAB générale : 35€ (comprenant la licence FCD et l'assurance de base)
- Pour ceux ayant déjà une licence FCD par un autre club de la défense (CSA EMB, CSA AVORD ; ASCETA...) : 18€ 50 sur présentation de celle-ci ou d'une carte d'adhésion.

Certaines sections acceptent un chèque global de la cotisation ASEAB plus de la cotisation section. Renseignez-vous auprès des responsables pour connaître les modalités pratiquées.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter

- votre responsable de section
- consulter le site : <http://aseab.fr/>
- le responsable adhésion ASEAB:

Patrick Auguste  
02 48 27 48 28 (DGA TT)  
[aseabadhesion@gmail.com](mailto:aseabadhesion@gmail.com)

Le président: D Carré.